

Placement financier : ouvrez un plan épargne retraite pour… votre enfant

La détention d'un PER n'est pas soumise à des conditions d'âge. En ouvrir un au nom de sa progéniture peut être un bon outil de transmission tout en profitant de la défiscalisation.



L'un des avantages du PER pour son enfant est que les versements volontaires sont déductibles du montant du revenu imposable des parents. LP/Olivier Arandel

Il n'y a pas d'âge pour préparer sa retraite. Et pour ouvrir un PER. Les Français peuvent même en ouvrir un au nom de leur enfant et le gérer jusqu'à sa majorité. « C'est une possibilité souvent ignorée, mais la demande existe », remarque Jérôme Devaud, directeur général délégué d'**Inter Invest**, qui va permettre dans les prochaines semaines l'ouverture de son produit Mon PER aux mineurs.

Pour les parents, l'opération n'est pas désintéressée. Car elle a un énorme avantage par rapport à des sommes données à sa descendance via un plan épargne logement ou une assurance vie : la fiscalité. Tant que les enfants sont membres du foyer fiscal, les versements volontaires sont en effet déductibles du montant du revenu imposable dans la limite la plus favorable de deux montants : soit 10 % des revenus ou, si ce n'est pas le cas, 4 114 euros par an. Ce qui entraîne par ricochet une baisse de l'impôt sur le revenu des parents.

« Lorsqu'on met en place le PER, on peut aussi bénéficier de l'antériorité sur les 3 années précédentes, soit au minimum plus de 16 000 euros déductibles des revenus du foyer la première année, note Jérôme Devaud. Les parents préparent l'avenir de leurs enfants et en même temps ils défiscalisent. » D'autant que le versement sur le PER d'un enfant n'empiète pas sur le plafond d'épargne retraite des parents puisque chacun bénéficie de son propre quota.



Un bon plan pour acheter la résidence principale

Comme pour un PER « classique », l'intérêt de l'opération repose sur le différentiel de fiscalité. Les parents, qui se situent dans les tranches marginales d'imposition les plus élevées (30 %, 41 % ou même 45 %) font le pari que leurs enfants seront dans une tranche moins élevée quand ils pourront débloquer cet argent. Et ce sera sans doute le cas car ils n'attendent sûrement pas leurs vieux jours pour profiter de cette manne. En effet, ils pourront profiter au début de leur carrière d'un des cas de déblocage anticipé : l'achat de la résidence principale.

« Pour des parents, au-delà de l'avantage fiscal, c'est très sécurisant d'ouvrir un PER à leur enfant, décrypte Antoine Delon, président de [Linxea](#), spécialiste indépendant de l'épargne en ligne. Ils sont certains qu'il utilisera cet argent que pour l'achat de sa résidence principale. »

Attention toutefois à ne pas négliger les formes, car les sommes versées par un parent sur le PER de son enfant peuvent être qualifiées de donation par l'administration fiscale. Si chaque parent peut donner à un enfant 100 000 euros en franchise de droit tous les 15 ans, il faut tout de même déclarer ces sommes.